

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE | Les cinq communes envisagent l'étude d'une fusion

Une prime de deux millions à la clé

Le district de La Neuveville sera-t-il le premier dans le canton à n'être formé que d'une seule localité? Les cinq communes sont appelées à se prononcer sur l'étude préliminaire d'une fusion d'ici mi-août.

Après le Bas-Vallons, les localités du district de La Neuveville s'attaquent à l'actuelle, mais délicate question de la fusion. A l'issue d'un séminaire consacré aux collaborations intercommunales, vendredi dernier sur l'île de Saint-Pierre, les représentants de Lamboing, Diesse, Prêles, La Neuveville et Nods ont pris la décision de demander à leurs exécutifs de se prononcer sur le lancement d'un examen préliminaire des avantages et des inconvénients d'une fusion à l'échelon du district.

Mais pas de quoi alarmer les rétifs à toute idée de collaboration intercommunale, confie la préfète du district, Barbara Labbé. Il ne s'agit pour l'heure que des prémices d'une longue procédure. Barbara Labbé reconnaît d'ailleurs volontiers que dans de tels dossiers, il ne faut rien imposer à la population. «Les fusions se préparent depuis la base», observe-t-elle.

Dans ce cas-ci, c'est également une politique des petits pas qui est privilégiée. Jusqu'à mi-août, les exécutifs communaux doivent annoncer s'ils désirent conduire une étude préliminaire. Le cas échéant, ils désigneront un représentant qui siègera dans le groupe d'étude intercommunal. Ce dernier planchera jusqu'à fin 2005 sur le pour et le contre d'une fusion, avant de présenter ses conclusions aux communes. La participation des cinq localités n'est pas une condition sine qua non à l'établissement de l'étude.

Et ensuite? Libre aux communes, après consultation du souverain, de commander une étude approfondie réglant les modalités d'une fusion. Une étude complète, fouillée et en grande partie subventionnée par le canton. Barbara Labbé avertit qu'aucune de ces deux étapes signifie signer pour la fusion. Les localités peuvent en tout temps se retirer de la procédure.

Alléchante carotte

Reste que l'idée d'une fusion ne tombe pas du ciel. Ainsi que le relève Barbara Labbé, le canton affiche depuis plusieurs années sa volonté de réduire le nombre de communes. Mais on murmure également que sur le Plateau de Diesse, plusieurs édiles sont déjà

convaincus depuis longtemps du bien-fondé d'un tel rapprochement. Amusante coïncidence, la Loi sur l'encouragement des fusions de communes, qui donne au canton les moyens financiers de ses ambitions, entre en vigueur aujourd'hui.

En cas de fusion, la loi octroie 400fr. par habitant jusqu'à 1000 habitants et 10000fr. pour chaque localité qui se joindrait à la procédure. Dans le cas du district de La Neuveville, ce sont ainsi deux millions qui tomberaient dans l'escarcelle communale. Mais attention, prévient la préfète, la loi se donne douze ans pour faire passer de 398 à 300 le nombre de communes. Après cela, le texte législatif sera abrogé.

Aussi sympathique soit-il, cet encouragement financier ne doit toutefois pas guider à lui seul la fusion. Au registre des avantages, Barbara Labbé préfère citer la simplification des structures, le renforcement de l'identité régionale, une plus grande efficacité face aux défis politiques, économiques et sociologiques futurs, ainsi que le poids non négligeable d'une commune de 6000 habitants sur le plan cantonal.

Encore faudra-t-il lui trouver un nom. D.J.



Entre la lacustre La Neuveville et les communes du Plateau de Diesse, c'est l'amour «fusionnel».

JURA | Première suisse: essence verte à la pompe à Alle et Delémont

Mettez une patate dans votre moteur!

Bouffée d'orgueil pour le Jura! Annoncée comme le carburant de l'avenir, l'essence5, mélange d'essence (95%) et de bioéthanol (5%), a coulé hier à la pompe pour la première fois en Suisse. A Delémont et Alle!

La périphérie a aussi ses vertus! Sa situation géographique vaut ainsi à Delémont et à Centre Ajoie, à Alle, le privilège de jouer les poissons pilotes dans le lancement d'un carburant bio auquel les experts prédisent un avenir fabuleux. La proximité de Bâle, centre des importations d'essence, et la présence, à Delémont même, du site où alcosuisse stocke et mélange à l'essence le bioéthanol actuellement fabriqué par Borregaard à Attisholz (SO), ont fait que le Jura soit au départ de l'essor promis à essence5.

Un 5% qui dope

Protagonistes de l'opération, le directeur d'alcosuisse Pierre Schaller, qui se bat bec et ongles pour la création d'une usine de production de bioéthanol, et Stephan Feer, directeur du distributeur d'essence Agrola, société sœur des Landi, ont souligné hier à Delémont toutes les vertus de ce carburant bio.

Destinée à remplacer la traditionnelle essence sans plomb à 95 octanes et vendue au même prix, l'essence5 s'affiche comme plus écologique et plus performante.



A Delémont, Jean-Luc Eggenschwiler, gérant, Gilles Froidevaux, maire, Pierre Schaller (alcosuisse) et Stefan Feer (Agrola) ont inauguré la 1re colonne de bioéthanol. (Bist)

L'addition des 5% de bioéthanol a non seulement pour effet de réduire de 3,5% par litre d'essence l'émission de CO₂, mais aussi de doper les moteurs. Au point d'assurer une économie de carburant de 1%.

Si pour l'instant la norme du mélange est plafonnée à 5% de bioéthanol, les partisans du biocarburant à provenance agricole mettent en avant les expériences conduites en Suède. Dans ce pays, l'essence sans plomb 95 a disparu des colonnes au profit du biocarburant du type

essence5 et les constructeurs d'automobiles y proposent des moteurs ronflant avec des mélanges à 15% de bioéthanol. Une opération qui se traduit par des réductions de CO₂ de l'ordre de 12%, des consommations diminuées de 10% et à un coût du litre ramené à 85 ct. d'euro (environ 1,25fr.)

La bataille du bioéthanol

La Suisse n'est pas encore la Suède! Pour l'instant, seuls 4 millions de litres de bioéthanol, quota annuel détaxés (73 ct. par

litre) en faveur de l'usine d'Attisholz en relation avec un projet pilote dans la filière bois, permettent d'assurer le mélange. Soit un total de 80 millions de litres d'essence5, une goutte d'eau par rapport à la soif des millions de voitures en circulation. Ouverte depuis deux ans au moins, la bataille de la production indigène de bioéthanol fait toujours rage. Directement concerné, le directeur d'alcosuisse Pierre Schaller a tout naturellement profité du «coup delémontain» pour remettre la pression sur les politiques.

Il a ainsi souligné que l'existence et le développement d'une production suisse de bioéthanol comme carburant implique certaines mesures volontaristes. A commencer par la détaxe totale de ce type de production pour la rendre économiquement intéressante sur le marché des carburants et par l'instauration de quotas à l'importation.

L'intéressé a plaidé avec force en faveur de la construction – à Delémont ou Cornaux (NE), localités en concurrence – d'une usine de production de bioéthanol à partir de végétaux et notamment des surplus agricoles, pommes de terre comprises.

Parlant calendrier, il a dit compter sur une décision de principe au cours des prochains mois, en marge des débats ouverts aux Chambres sur le sujet. Il veut croire à la détaxe, et, partant, au lancement, dès l'automne, de son usine de production. «Un choix qui sera aussi politique», a-t-il avoué au maire de Delémont. J. St.

COURT

Le jeune cycliste n'a pas survécu

C'est la consternation dans le village de Court. Lundi soir, vers 19h15, un jeune de 14 ans, Jonathan Geiser, circulait à vélo sur le trottoir en direction de Moutier en compagnie d'une jeune fille à rollers (voir Le JdJ d'hier). Pour des raisons encore indéterminées, une automobiliste qui quittait une place d'accès à un bâtiment sis à la rue des Gorges, en direction de Sorvilier, a alors happé le jeune homme. Projeté au sol, il a été traîné à la voiture sur plusieurs mètres. Grièvement blessé, il a été hélicoptéré par la Rega vers l'hôpital des enfants, à Berne. Très grièvement blessé, le malheureux a succombé à ses graves blessures. (cpb-jdj)

BRESSAUCOURT

Feu vert de l'OFAC

La Confédération a donné son feu vert à la construction d'un aéroport régional à Bressaucourt. Une concession de 30 ans a été délivrée à la Société coopérative aéroportuaire du Jura. Cette installation va remplacer celle de Courtedoux, à l'ouest de Porrentruy. Les opposants ne baissent pas pour autant les bras. (ats)

MOUTIER

Le TF déboute la Cour suprême

Victime d'une bagarre dans une discothèque de Moutier en juillet 2002, un homme d'origine macédonienne a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral (TF). Les juges de Mon Repos ont annulé l'acquiescement de son agresseur. Pour la cour suprême du canton de Berne, ce dernier avait pu se croire en état de légitime défense. Sa victime venait de lui poser la main sur le visage lorsqu'il l'avait frappée à la tête avec un verre qu'il tenait dans la main, causant plusieurs plaies, dont deux profondes. Si le TF n'écarte pas la thèse de la légitime défense, il juge que l'agresseur a dépassé les bornes et que sa réaction a été disproportionnée. Il devait savoir qu'en frappant violemment sa victime au visage avec un verre il prenait le risque de lui causer des lésions importantes. Sur un autre point, le jugement du TF se démarque des conclusions de la Cour suprême. Il considère que les magistrats bernois auraient dû être plus explicites en retenant que l'agresseur s'était trouvé dans un état d'émotion excusable à cause du geste de la victime, qui avait posé sa main sur son visage. (ats)

NUIT DES PUBLIVORES

De Paris en Ajoie

Comme l'avait déjà annoncé Le JdJ ce printemps, Porrentruy s'apprête à accueillir 750 000 films publicitaires. Propriétaire de cette cinémathèque unique au monde et fondateur de «La nuit des publivores», Jean Marie Boursicot a décidé de quitter Paris pour la capitale ajolote. Le déménagement est prévu pour juin-juillet. Lui-même et ses quatre employés emménageront également à Porrentruy. Si M. Boursicot a décidé de s'installer en Suisse, c'est parce que «le droit du travail français ne s'adapte pas à mes activités», au contraire du droit helvétique, plus souple, explique-t-il. A terme, il souhaite engager trois à cinq nouveaux employés. Le père de «La nuit des publivores» envisageait d'abord de s'installer à Lausanne ou Genève, mais «le hasard a fait que j'ai rencontré des responsables du canton du Jura». Cette année, «La nuit des publivores», fête sa 25e édition. (ats)

NEUCHÂTEL | Assermentation des nouvelles autorités cantonales

Bernard Soguel élu à la présidence du gouvernement

Les nouvelles autorités neuchâteloises, issues des élections de la mi-avril, ont défilé mardi matin dans les rues pour inaugurer la 47e législature.

Le cortège s'est rendu de l'Hôtel de ville de Neuchâtel jusqu'à la Collégiale et au Château. Une cérémonie religieuse s'est tenue à la Collégiale. Les cinq membres

du Conseil d'Etat, les 115 députés et leurs suppléants ont ensuite assisté à une parade de la Musique militaire de Colombier et à une salve d'honneur tirée dans la cour du Château. Après ces festivités, les membres du Conseil d'Etat et du Grand Conseil – tous deux désormais à majorité de gauche – se sont réunis dans la salle du Parlement pour procéder aux assermentations et aux élections internes.

Le libéral Christian Blandinier, 40 ans, a été élu tacitement à la présidence du Grand Conseil.

Les postes des premier et second vice-présidents seront occupés respectivement par le socialiste Gisèle Ory, également conseillère aux Etats, et le Vert Patrick Erard.

Grand perdant des élections, le Parti radical a perdu sa place au sein du bureau, où l'UDC a

fait son entrée en obtenant un des deux postes de secrétaires.

La prestation de serment du Conseil d'Etat a marqué l'entrée au gouvernement de trois néophytes: le socialiste Jean Studer, le Vert Fernand Cuhe et le radical Roland Debély. Ils siègeront en compagnie du socialiste Bernard Soguel et de la libérale Sylvie Perrinjaquet, tous deux sortants.

A l'issue de la cérémonie, le

Conseil d'Etat a nommé Bernard Soguel à sa présidence et Sylvie Perrinjaquet à la vice-présidence. Bernard Soguel sera en charge du Département de l'économie, Sylvie Perrinjaquet de l'éducation, de la culture et des sports, Jean Studer de la justice, de la sécurité et des finances, Fernand Cuhe de la gestion du territoire et Roland Debély de la santé et des affaires sociales. (ats)